

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR UN PROJET D'OUVERTURE DE CARRIÈRE

AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Septembre 2021



Commune de Vauclerc  
Département de la Marne

**VOLUME 1C**  
Attestations et avis réglementaires





# Liste des attestations et avis réglementaires

---

- 1. ATTESTATIONS DES PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE CARRIÈRE DONNANT L'AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE L'EST D'Y RÉALISER SON PROJET ET DONNANT UN AVIS FAVORABLE À LA REMISE EN ÉTAT PRÉSENTÉE DANS LE DOSSIER**
- 2. DOCUMENT DU MAIRE DE VAUCLERC DONNANT UN AVIS FAVORABLE AU PROJET D'EXPLOITATION ET À LA REMISE EN ÉTAT PRÉSENTÉE DANS LE DOSSIER**
- 3. DOCUMENT DU MAIRE DE VAUCLERC DONNANT L'AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE L'EST D'EXPLOITER LES PORTIONS DE CHEMINS RURAUX COMPRISES DANS LE PROJET DE CARRIÈRE**
- 4. ATTESTATION DU PROPRIÉTAIRE DE LA PARCELLE ZE 28 DONNANT SON ACCORD À LA SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE L'EST POUR L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT SUR SA PARCELLE**



## ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur VOGNY Marc, propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 29 commune de VAUCLERC, atteste avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Luxemont et Villotte

05/08/2021

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Vogny', with a large, sweeping flourish underneath.

## ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur MARGUERY Paul, représentant l'indivision CHEF / MARGUERY propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 10 commune de VAUCLERC, atteste avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vaclerc le 04 Août 2021

Signature :

Pour l'indivision



## ATTESTATION

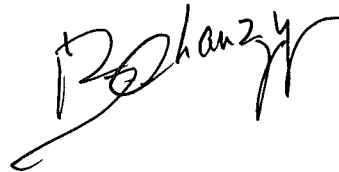
Nous soussignés, Madame CHANZY Brigitte, Madame GUILLOT Martine, Monsieur SIMON Jean Pol, propriétaires des parcelles cadastrées ZE 9, 37, 39, 41, 45, 51 commune de VAUCLERC, attestons avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vaclerc le 29 juillet 2021 .

Signature :



## ATTESTATION

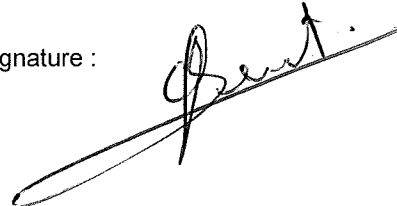
Je soussigné, Monsieur BUAT Samuel, propriétaire des parcelles cadastrées ZE47 et 49 commune de VAUCLERC, atteste avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vaclerc le 04/08/21

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Buat', written over a horizontal line.



## ATTESTATION

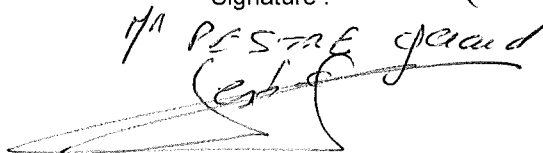
Nous soussignées, Madame DESCHAMPS Jasmine et Monsieur PESTRE Gérard, propriétaires des parcelles cadastrées ZE 53 et 61 commune de VAUCLERC, attestons avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

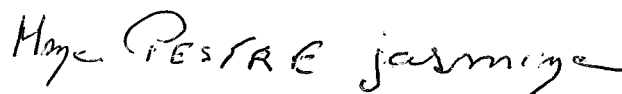
La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vitry le François le

Signature :

M<sup>r</sup> PESTRE Gérard  


Mme PESTRE Jasmine  




## ATTESTATION

Nous soussignées, Madame VAUTRIN Marie Louise et Madame VAUTRIN Agnès, propriétaires de la parcelle cadastrée ZE 62 commune de VAUCLERC, attestons avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

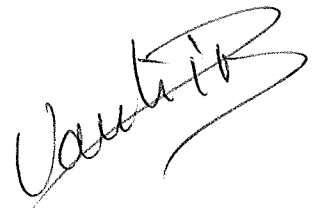
La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vitry le François le 04.08.2021

Signature :

 Marie Louise Vautrin

 Agnès Vautrin

## ATTESTATION

Nous soussignées, Madame VAUTRIN Jeannine et Monsieur BRIQUET Philippe, propriétaires de la parcelle cadastrée ZE 63 commune de VAUCLERC, attestons avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vitry le François le 04 août 2021.

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Briquet' followed by a stylized flourish.

## ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur SIMON Jean Pol, propriétaire de la parcelle cadastrée ZE43 commune de VAUCLERC, atteste avoir donné un avis favorable au projet d'exploitation et à son réaménagement final conformément au Plan de Réaménagement du 18/06/2021.

La Société des Carrières de l'Est nous a informé qu'elle était en état de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière, et qu'à ce titre elle avait également recueilli l'avis du Maire de la commune sur l'état dans lequel devait être mis les terrains après exploitation et que sa demande a reçu un avis favorable.

Pour sa part, la Société des Carrières de l'Est s'engage à respecter les prescriptions issues de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ses engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Vauclerc le 29/07/2021

Signature :





Mairie de Vauclerc  
86 bis rue Michel Simon  
51300 VAUCLERC

Vauclerc, le 5 août 2021

à

Société des Carrières de l'Est  
Etablissements Morgagni  
12 rue Léopold Frison C520053  
51000 Châlons en Champagne

OBJET : Attestation Carrières

### ATTESTATION

Je soussigné Mr Jean-Luc GUILLOT, Maire de la Commune de Vauclerc (Marne) atteste que je suis favorable au projet d'extraction de matériaux sur les parcelles de la section ZE lieu-dit « la Côte » et « la Hayotte » situées sur le territoire de Vauclerc et au réaménagement de ces terres après leur exploitation afin de retrouver leur vocation agricole.

Je suis également favorable à l'implantation d'une haie végétale sur le bord de la parcelle ZE 28 en limite séparative de la parcelle ZE 65 afin de masquer les installations de triage de matériaux et afin de conserver un environnement paysager agréable.

Fait pour valoir ce que de droit

Le Maire, Jean-Luc GUILLOT





Mairie de Vaclerc  
86 bis rue Michel Simon  
51300 VAUCLERC

Vaclerc, le 21 septembre 2021

à

Société des Carrières de l'Est  
Etablissements Morgagni  
12 rue Léopold Frison C520053  
51000 Châlons en Champagne

OBJET : Attestation Chemins ruraux pour extraction grève

### ATTESTATION

Je soussigné Mr Jean-Luc GUILLOT, Maire de la Commune de Vaclerc (Marne) atteste que les chemins ruraux au projet d'extraction de matériaux sur les parcelles de la section ZE lieux-dits « *le chemin de la Côte* » et « *le chemin de Gercourt* » situés sur le territoire de Vaclerc font partie intégrante du projet d'extraction par la Société des Carrières de l'Est, Etablissements MORGAGNI.

La surface occupée par ces deux chemins reste à définir par des travaux d'arpentage afin de pouvoir établir le contrat d'extraction.

Fait pour valoir ce que de droit

Le Maire, Jean-Luc GUILLOT


**INDIVISION SIMON**  
Mme Martine GUILLOT  
Mme Brigitte CHANZY  
Mr Jean-Pôl SIMON  
86 rue Michel Simon  
51300 VAUCLERC

Vauclerc, le 17 septembre 2021

à

Société des Carrières de l'Est  
Etablissements MORGAGNI  
12 rue Léopold Frison C520053  
51000 Châlons en Champagne

OBJET : Attestation occupation de la parcelle ZE 28 pour extraction de grève

**ATTESTATION**

Je soussignée Mme Martine GUILLOT née SIMON, atteste au nom de l'Indivision SIMON (Jean-Pôl SIMON, Brigitte CHANZY et Martine GUILLOT) que nous sommes favorables à l'occupation de la parcelle ZE28 , d'une surface de 5ha 15a 40ca, lieu-dit *La Sente de Goncourt* sur la Commune de Vauclerc. par la société Carrières de l'Est, Etablissements MORGAGNI.

Cette parcelle sera destinée à l'exploitation de matériaux des surfaces qui seront soumises à extraction de grève.

Fait pour valoir ce que de droit

Pour l'INDIVISION SIMON, Martine GUILLOT











Établissement Morgagni  
12 rue Léopold Frison – CS 20053  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03.26.21.80.60 – Fax : 03.26.21.80.69  
Siret : 421 185 307 00087